

LIVRET D'ACCUEIL DES FAMILLES



Pour vous Écouter
Vous informer
Vous orienter



Sommaire

| | |
|--|-----|
| Différentes personnes à votre écoute | 3 |
| L'accès au Centre de Détention | 4 |
| Le permis de visite | 5 |
| Les jours et horaires des parloirs | 6-7 |
| Comment réserver un parloir | 8 |
| L'animation pour vos enfants | 9 |
| La remise du linge | 10 |
| Comment envoyer de l'argent | 11 |
| Les hébergements | 12 |
| Les autres intervenants | 13 |

Différentes personnes à votre écoute

Parce que nous sommes conscients qu'avoir un proche en détention est un cap difficile à surmonter pour une famille, nous avons conçu ce livret d'accueil pour vous aider.

Pour vous accompagner au mieux dans vos démarches, vous serez **orientés et suivis par différents interlocuteurs.**

A l'Espace Accueil des familles, vous serez accueillis par :

- ↳ un **chargé d'accueil IDEX** dont le rôle est :
 - l'aide à l'utilisation des casiers
 - l'animation pour les enfants de plus de 3 ans.

Pour plus de renseignements, consulter notre **site Internet** :
<http://accueil.idex.fr>

- ↳ l'Association locale d'accueil des familles **Espoir et Avenir** :

Mairie de Tarascon BP 303 13150 TARASCON

Téléphone : 07 63 77 19 08

Mail : EspoirAvenir13150@gmail.com

Site internet :

<http://framafad.paca.corse.free.fr/annuaire-des-assos/tarascon---espoir-et-avenir.html>

Les bénévoles vous accueillent en vous **offrant des boissons et des biscuits AVEC VOTRE PARTICIPATION** ; tout en restant **disponibles** pour partager avec vous en toute confidentialité, si vous le souhaitez, vos préoccupations, soucis, questions en lien avec le bouleversement familial créé par l'incarcération.

Se rendre au Centre de détention

↳ Si vous venez par la route :

- **Si vous venez de Marseille, Nice, Toulon** : prendre Arles puis sortir de l'autoroute direction Beaucaire/Tarascon. Aller jusqu'à la zone des Radoubs.
- **Si vous venez de Montpellier, Nîmes** : prendre l'autoroute Nîmes/Arles, sortir à Garons direction Beaucaire/Tarascon puis prendre la zone des Radoubs.

↳ Si vous venez par les transports en commun :

- La gare SNCF se situe à 15 minutes à pied du Centre de Détention : prendre à gauche en sortant de la gare.
- **Bus :**

A compter du samedi 03 Juin 2023 une liaison entre le centre ville de Tarascon et le centre de détention est mise en place, chaque samedi (hors jours fériés).

Les horaires sont consultables sur le site www.tout-envia.com

Le permis de visite

Pour rendre visite à une personne incarcérée, il faut être en possession **d'un permis de visite**.

Les permis délivrés en Maison d'Arrêt suivent la personne détenue au Centre de Détention.

Pour obtenir un nouveau permis, vous devez **réaliser votre demande sur le NED**, des flyers sont disponibles auprès du chargé d'accueil IDEX.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service des permis de visite, du lundi au vendredi de 09h à 12h au :

04 90 99 10 53

Jours et Horaires des parloirs

IMPORTANT :

- **L'appel** des familles se fait **40 minutes avant l'heure de parloir.** ·

En cas de retard, le parloir ne pourra pas avoir lieu.

- Vous devez vous **munir d'une pièce d'identité** et d'un **livret de famille** pour les enfants.

Les jours de parloir sont le **samedi, dimanche et jours fériés.**

Le parloir dure 1 heure : 3 personnes maximum par parloir.

Les rendez-vous ne sont pas nominatifs.

Un rendez-vous pris est valable pour 3 personnes ayant le permis.

· **4 parloirs le matin** : 8h10, 8h30, 9h30 ou 9h50

· **5 parloirs l'après-midi** : 13h30, 13h50, 14h50, 15h10, 16h10 ou 16h30.

Dans le local d'accueil des familles, des casiers sont à votre disposition pour y déposer vos effets personnels (sac, clés, cigarettes, argent....).

Jours et Horaires des parloirs

| LE MATIN | HEURE D'ARRIVÉE : dépôt de la CNI au surveillant OBLIGATOIRE | HEURE D'APPEL | DÉBUT DU PARLOIR | FIN DU PARLOIR |
|--------------------------|---|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1 ^{er} parloir | 7h30 | 7h50 | 8h10 | 9h10 |
| 2 ^{ème} parloir | 7h50 | 8h10 | 8h30 | 9h30 |
| 3 ^{ème} parloir | 8h50 | 9h10 | 9h30 | 10h30 |
| 4 ^{ème} parloir | 9h10 | 9h30 | 9h50 | 10h50 |

| L'APRÈS MIDI | HEURE D'ARRIVÉE : dépôt de la CNI au surveillant OBLIGATOIRE | HEURE D'APPEL | DÉBUT DU PARLOIR | FIN DU PARLOIR |
|--------------------------|---|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1 ^{er} parloir | 12h50 | 13h10 | 13h30 | 14h30 |
| 2 ^{ème} parloir | 13h10 | 13h30 | 13h50 | 14h50 |
| 3 ^{ème} parloir | 14h10 | 14h30 | 14h50 | 15h50 |
| 4 ^{ème} parloir | 14h30 | 14h50 | 15h10 | 16h10 |
| 5 ^{ème} parloir | 15h30 | 15h50 | 16h10 | 17h10 |
| 6 ^{ème} parloir | 15h50 | 16h10 | 16h30 | 17h30 |

Comment réserver un parloir ?

Pour réserver votre premier parloir :

↳ Par **Téléphone** au **0 800 004 195** ([service d'appel gratuit](#))

A partir du 1er Avril 2025, un **Chargé d'Accueil Téléphonique IDEX** vous accueille le **mercredi**
de 9h à 13h00

Les rendez-vous peuvent être pris sur 3 week-ends.

Les personnes à mobilité réduite peuvent prendre un rendez-vous parloir, dans un local aménagé.

Procédure : faire une demande auprès du Chef d'Établissement en fournissant un certificat médical.

Pour réserver les parloirs suivants :

↳ Par **Internet** via le **NED**, en vous connectant à l'adresse suivante :

www.penitenciaire.justice.fr

L'animation pour les enfants

A l'**Espace Accueil**, un **animateur qualifié et compétent IDEX** pourra proposer des animations aux enfants en attente de parloir. Durant cette période, l'enfant reste sous **l'entière responsabilité de l'accompagnateur, qui doit assurer sa surveillance.**

A la demande d'un parent, le chargé d'accueil pourra assurer la garde des enfants de la personne détenue, ayant **PLUS DE 3 ANS**, ne souhaitant pas ou ne pouvant pas assister au parloir, ce service vous sera proposé à titre gratuit.

La condition préalable à cet accueil réside dans la capacité de la personne qui confie l'enfant, à justifier qu'elle est titulaire de l'exercice de l'autorité parentale sur cet enfant

A cet effet, le chargé d'accueil IDEX vous demandera de compléter, dater et signer une demande écrite d'accueillir l'enfant et de justifier de votre autorité parentale, par la présentation des pièces suivantes :

- votre livret de famille et votre pièce d'identité
- une pièce d'identité ou un acte de naissance de l'enfant

Les enfants de **moins de 3 ans ne pourront pas être pris en charge par le chargé d'accueil IDEX.**

Un transat est mis à disposition afin de **faciliter l'accès aux parloirs avec les bébés** qui ne marchent pas. Un formulaire de mise à disposition est à remplir avant la montée aux parloirs : se rapprocher du chargé d'accueil IDEX.

La remise du linge

A chaque visite, vous avez la possibilité d'apporter du linge propre à la personne détenue et de récupérer son linge sale (longueur 50 cm, largeur 30 cm, hauteur 40cm).

Le linge propre doit être apporté **dans un sac** mentionnant les **NOM, PRENOM** et **NUMERO D'ECROU** de cette personne.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la **Note de Service** affichée dans le local d'accueil des familles.

La personne détenue a la possibilité de faire **laver gratuitement son linge personnel** à la buanderie de l'établissement pénitentiaire. Des chariots de ramassage sont mis à disposition le vendredi après-midi dans les bâtiments. Le linge est restitué propre la semaine suivante.

Il est interdit de ramener des draps, couvertures et couettes

Les draps administratifs sont changés tous les 15 jours et les couvertures une fois par trimestre.

Comment envoyer de l'argent ?

A l'intérieur de l'Établissement Pénitentiaire, la personne détenue dispose d'un compte nominatif personnel, pour acheter des articles de cantine (nourriture, produits d'hygiène, papier à lettres, timbres, tabac, etc.), indemniser les victimes.

Ce compte est géré par le service comptabilité de l'établissement (Régie des comptes nominatifs). Vous pouvez y déposer de l'argent (subsides) :

Par virement bancaire :

- La personne détenue doit faire une demande écrite au service comptable de l'établissement qui lui fournira un RIB à faire parvenir à sa banque.

La famille peut demander au chargé d'accueil IDEX [l'imprimé des coordonnées bancaires](#) vous le trouverez également sur notre site internet : <http://accueil.idex.fr>

Par le NED :

- Flyer disponible auprès du chargé d'accueil IDEX

L'argent en espèces est interdit.

Les hébergements

SUR TARASCON

Le Provençal au centre ville

Tel : 04 90 91 11 41

www.leprovençal-tarascon.com

Hôtel Le Viaduc près de la gare

Tel : 04 90 91 16 67

Hôtel Le Provence au centre ville

Tel : 04 90 91 06 43

Lemon Hôtel dans la zone Intermarché

Tel : 04 90 93 19 13

SUR BEAUCAIRE :

Best Western Les Vignes Blanches

Tel : 04 66 59 13 12

www.lesvignesblanches.com

Les autres intervenants

Les **représentants** de différentes **confessions religieuses** sont présents au sein de l'établissement et interviennent régulièrement.

Des visiteurs de prison interviennent au sein du Centre de Détention auprès des détenus qui ont ou n'ont pas de visite. Le détenu doit faire une demande écrite au SPIP de l'établissement.

**Service Pénitentiaire d'insertion et de probation de rattachement (SPIP)
: 04 90 99 10 43**

SPIP en milieu ouvert :

4, place de Verdun
13 155 TARASCON - Tel : 04.90.91.78.00

Le **Centre de Détention de Tarascon** propose de nombreuses activités (**sportives, culturelles, éducatives...**).

Cet établissement est « **labellisé** » pour l'accueil des arrivants.